



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE

SESSION 2014-2015

UNE PLUS GRANDE SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS DU LIEN ARMÉE-NATION

RAPPORT DU

GROUPE DE TRAVAIL



Commission armées-jeunesse

SOMMAIRE

Sujet	p.5
Membres du groupe de travail	p.7
Introduction	p.11
Rapport	p15
- Propositions	
- 1 Agir pour conforter le lien armée-Nation	
- 2 Développer et favoriser les engagements au profit du lien armée-Nation, c'est construire la citoyenneté de demain	
Remerciements	p.27
Bibliographie	p 28
Annexes	p.29
Liste des travaux récents publiés par la CAJ	p.34

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

SUJET

Une plus grande synergie entre les acteurs du lien armée-Nation

Prenant en compte sa dimension interministérielle, ce sujet vise à formuler des propositions afin de mieux associer les acteurs, valoriser les actions de diffusion de l'esprit de défense et du lien armée-Nation (correspondants défense, référents défense, conseillers défense, trinômes académiques, relais défense, réservistes militaires et civils, entreprises, ...).

Il prendra nécessairement en compte le cas posé par les régions où n'existe aucune unité des armées.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Président :

FSEF Monsieur David DOBBELS

Rapporteurs :

SGDF Monsieur David CREPY

Gendarmerie Lieutenant-colonel Franck CLEMENT

ACOMAR Second-maître ® Adrien CHEVALLIER
Maître ® Philippe RENAULT

Agence du service
civique Madame Céline SCHMITT

AFPA Monsieur Michel HERMOZA

AGSE Madame Hélène MAGNE

ANAJ-IHEDN Madame Laure FANJEAU
Monsieur Antoine GERBOUD
Monsieur Jean-Baptiste PITIOT

Armée de terre Monsieur Geoffroy SABLON du CORAIL

Armée de l'air Capitaine Mélanie AAMIRA

Chargé de
mission/réserviste Sous-lieutenant ® Jean-Philippe BAJATA

Chargé de mission Colonel ® Jean-Claude GIROT

CFDT	Monsieur Eric ARRIAILH Monsieur Jacques DUBEC
CFTC	Monsieur Patrick PRADIER
CIDJ	Monsieur Antoine CANCELLIERI
DRH-MD	Monsieur André SEUX Monsieur Amaury CHOMEL de JARNIEU
DSN	Colonel Damien de BESOMBES
EMA	Commissaire-colonel Marc MOUGENOT
FCPE	Monsieur Stéphane MONTAGNE
FFPU CLUBS UNESCO	Monsieur Claude VIELIX
FNASOR	CDT® citoyenne Patrice CRAMPON
FORR	Capitaine ® Christophe MONTY
Membres honoraires	Madame Chantal TISSIER-DAUPHIN Madame Françoise DORDET Monsieur Jean-Louis PERNOLLET Monsieur Gérard DESLOIRE
Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Monsieur Jean-Henri REYNIER Madame Corinne TALON
Ministère de l'intérieur	Madame Cécile ROCH
Service de santé des Armées	Médecin en chef ® Patrick HAMON
Solidarité défense	Madame Chantal BOUILLY

Monsieur Bertrand DUNOYER de SEGONZAC

UNAF

Monsieur Laurent GIRY

UNOR

Lieutenant ® Renaud RAMILLON-DESFARGES
Capitaine ® Jean-Christophe TISSERAND
LV® Sébastien CABARET

USEPPM

Monsieur Olivier SICARD

INTRODUCTION

Traiter le sujet du lien armée-Nation en France, c'est s'interroger sur la relation entre la Nation et son armée, sans éluder la problématique actuelle de la citoyenneté, de la conscience citoyenne et de l'engagement d'un peuple au service de la Nation.

Le lien armée–Nation doit être rattaché à son contexte et aux évolutions que connaît la société française, même s'il ne peut être fait abstraction de quelques éléments historiques, nécessaires à la bonne compréhension du sujet.

L'expression ne prend naissance que dans les années 1970¹, mais elle trouve ses racines dans l'histoire et la tradition républicaine qui affirme que la défense est l'affaire de tous les citoyens.

Le principe de la Nation en armes pour défendre la République est particulièrement présent dans la construction de la citoyenneté. La corrélation avec la conscription est donc très forte, ce qui signifie que depuis la suspension du service national, la question et les enjeux relatifs au lien armée-Nation sont plus complexes.

Ce lien est, bien sûr, une question démocratique, car le maintien d'un lien étroit entre l'armée et la Nation est fondamental pour la compréhension des enjeux internationaux, pour que chaque citoyen se sente concerné par les décisions prises par le pouvoir politique, notamment celles relatives aux engagements opérationnels. Cet élément est d'autant plus important que la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 accroît l'information due au Parlement sur ces questions. Ce pouvoir de contrôle significatif donné au Parlement, représentant de la Nation tout entière, apparaît à la fois comme un renforcement du lien armée–Nation, mais aussi comme un renforcement du contrôle démocratique.

Le lien armée-Nation, un sujet récurrent depuis la suspension du service national

La suspension du service national et la professionnalisation des armées pourraient avoir pour conséquence d'éloigner la population de son armée. Or, les armées n'ont jamais été si populaires. Le groupe de travail a souhaité aller au-delà des sondages d'opinion, partageant l'idée que les armées ont un rôle important dans la construction de la citoyenneté.

Cette question est devenue encore plus prégnante à la suite des attentats de janvier et de novembre 2015. Que signifie l'engouement pour nos armées et les milliers de candidatures qui ont suivi dans les centres de recrutement ? Comment

¹ Rapport Assemblée nationale

de jeunes français passés par notre système scolaire ont-ils pu se radicaliser ? Quels outils pour donner des débouchés et combattre un sentiment d'impuissance et d'inutilité dans de telles situations ? Le lien armée-Nation peut-il apporter une partie de la réponse ?

Le choix du sujet par la Commission armées-jeunesse est antérieur au débat d'actualité. Ce rapport n'est donc pas le fruit de la précipitation ou de la réaction immédiate à une actualité, mais d'une réflexion, qui a su à la fois intégrer le bouleversement du 11 Janvier 2015 tout en gardant la recul nécessaire pour formuler des propositions utiles pour la jeunesse et les armées.

De nombreux travaux ont été réalisés par des universitaires, des militaires ou par la classe politique. Une bibliographie, jointe en annexe du rapport, fournit un aperçu de ces publications.

Il convient de rappeler que le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 fixe des objectifs pour développer le lien armée-Nation. Le cycle mémoriel du centenaire de la Première guerre mondiale, les 70 ans du débarquement et de la libération ont notamment permis de développer des actions pédagogiques et civiques.

La Journée de Défense et de Citoyenneté, renouvelée depuis le 1^{er} janvier 2014, est également un outil indispensable pour dispenser une sensibilisation aux enjeux de défense et de sécurité. Elle concerne l'ensemble d'une classe d'âge et constitue la 3^{ème} étape du parcours de citoyenneté prévu par le code du service national.

Les orientations prises par le groupe de travail

Le sujet a été traité en limitant aux actions à destination des jeunes.

Identifier et analyser des exemples concrets ont permis de comprendre qu'il manque une construction et une vision globale, une coordination entre tous les dispositifs qui répondent à des besoins spécifiques. L'enjeu est alors de préserver la pluralité des actions, d'éviter une uniformisation des pratiques et des dispositifs tout en améliorant la coordination et l'efficacité d'ensemble.

La problématique générale de ce rapport peut ainsi se résumer par cette phrase :

« Quels leviers pour dynamiser et favoriser la synergie des acteurs et des dispositifs qui construisent ou renforcent le lien armée-Nation au profit de la jeunesse ? ».

1) Rappel de la définition du sujet

Prenant en compte sa dimension interministérielle, cette étude doit permettre de formuler des propositions visant à mieux associer les acteurs, valoriser les actions de diffusion de l'esprit de défense et du lien armée-Nation (correspondants défense, référents défense, conseillers défense, trinômes académiques, relais défense, réserve opérationnelle et réserve citoyenne, entreprises, ...). Il prendra nécessairement en compte le cas posé par les régions où n'existe plus aucune unité des armées (hors gendarmerie).

2) Définition par le groupe du lien armée-Nation

« Le lien armée-Nation (ou Nation-armée) peut être défini comme l'ensemble des relations unissant l'institution militaire aux décideurs et à la société civile. Ce lien est au cœur de la relation entre l'Etat et les citoyens, les forces armées étant une émanation de la Nation et son ultime recours pour protéger ses intérêts.

Le lien armée-Nation est fondé sur l'engagement mutuel entre les citoyens et leur armée et sur **la perception de celle-ci par l'ensemble de la société**, mais également sur l'action des armées au profit de la Nation (cohésion nationale).

Ses objectifs peuvent être ainsi définis :

1. la capacité à **partager** (citoyens, pouvoirs publics, militaires, acteurs économiques...) **une vision consensuelle** de l'état du monde, des intérêts nationaux à défendre et des menaces qui pèsent sur la France ;
2. la capacité à décider d'un niveau d'ambition et à y consacrer les moyens humains, techniques et financiers adaptés ;
3. la capacité à **maintenir l'ancrage et la visibilité des armées** dans la Nation pour pouvoir recruter des hommes et des femmes de qualité ;
4. l'assurance de pouvoir compter sur le soutien d'une population convaincue que l'outil militaire, efficace et vertueux, assurera sa **protection et l'intégrité du territoire** contre d'éventuelles agressions.

L'existence et la force du lien armée-Nation sont l'affaire de tous. Elles dépendent de l'engagement de nombreux acteurs issus de la société civile, élus, éducateurs, entrepreneurs, associations, mais également des armées et de l'ensemble du personnel du ministère de la défense.

Il est fortement influencé par le traitement médiatique dont il fait l'objet et par la nature des relations entre les sphères publiques et privées du monde économique ».

3) Les objectifs fixés autour du sujet

- 1- **Recenser et identifier le rôle des acteurs du lien armée-Nation** ainsi que leur influence sur la construction de ce lien. Cet objectif permet de mettre en valeur et de généraliser les expériences actuelles.
- 2- Identifier les **temps forts** du lien armée-Nation (14 juillet, JDC, ...), le public et les lieux. Cet objectif permet de comprendre comment ces temps forts sont mis en valeur, comment ils s'articulent et s'organisent.
- 3- Identifier **les difficultés** et les **obstacles au développement du lien armée-Nation et armées et jeunesse**. Cet objectif permet de formuler des propositions pour le développement de ce lien et la pérennisation des efforts qui devront être conduits.

RAPPORT

Conclusion des propositions portées par le groupe de travail

- ❖ Constituer un annuaire des acteurs du lien armée-Nation.
- ❖ Organiser un séminaire annuel de ces acteurs.
- ❖ Développer le rôle de la réserve citoyenne.
- ❖ Créer une plateforme internet de mutualisation et de promotion des activités
- ❖ Nommer un acteur national du lien armée-Nation, visible et garant de la cohérence d'une politique partagée.
- ❖ Etablir la Commission armées-jeunesse (CAJ) comme coordinateur national privilégié pour le lien armées-jeunesse.
- ❖ Organiser une coordination au plus proche des territoires.
- ❖ Construire des actions avec des établissements ciblés par les ministères de la Défense et de l'Education nationale.
- ❖ Promouvoir la présentation aux jeunes des opérations extérieures en cours et expliquer le rôle de la France dans plusieurs de ces missions, en soutien des enseignants par des relais investis de cette mission par les autorités militaires.
- ❖ Développer les partenariats avec l'éducation nationale sur des projets thématiques, avec l'objectif d'un projet par académie, à déterminer entre le recteur et les DMD concernés.
- ❖ Instituer des jumelages de classes d'école primaire avec des unités projetées en opérations extérieures.
- ❖ Faire évoluer les trinômes académiques en vue d'une insertion plus institutionnalisée au sein de la politique armées-jeunesse, les cadrer davantage (pilotage, objectifs, indicateurs retour d'expérience).
- ❖ Construire un parcours citoyen (du primaire au lycée), avec des étapes à chaque année de la scolarité (une journée/an).
- ❖ Réaliser une journée citoyenne chaque année au sein des établissements scolaires, obligatoire. Elle interviendrait dans le cadre légal du parcours citoyen.

- ❖ Proposer des actions concrètes et spécifiques dans le cadre de cette journée : lieux de mémoire, JNR ...
- ❖ Penser la JDC comme un aboutissement de ce nouveau parcours citoyen. Elle servirait alors à résumer les opportunités d'engagement que la société offre déjà actuellement (armée (active et réserve), service civique, protection civile, ...) et garderait un objectif central autour de la défense
- ❖ Etre plus ambitieux en termes d'engagement concret des jeunes à l'issue du parcours citoyen (réserve militaire, pompiers volontaires etc. ...).
- ❖ Etudier un passage obligatoire dans la défense pour certaines formations supérieures au cours d'un stage ou d'une obligation de servir les armées durant une période identique au stage. Cette obligation de servir se définirait en fonction de la formation.
- ❖ Renforcer l'offre de stages offerts aux jeunes étudiants du ministère de la Défense.

I Agir pour conforter le lien armée-Nation

Introduction et enjeux de la partie :

De nombreuses initiatives existent déjà, organisées par des acteurs divers, dans le but de consolider au quotidien le lien armée-Nation.

De ce constat, plusieurs questions et des enjeux très simples sont ressortis des échanges:

- Une nécessité de connaître les acteurs qui travaillent au profit direct du lien armée-Nation, et ceux qui orientent leurs actions vers la jeunesse.
- Quelle coordination de ces acteurs et donc quel pilotage à leur proposer ?
- Quel recrutement pour les futurs acteurs du lien armée-Nation ?
- Quels sont les moyens qui leur sont accordés ?

1) Les acteurs:

Les acteurs du lien armée-Nation sont nombreux : associations d'anciens combattants, correspondants défense, référents défense, auditeurs IHEDN (annexe1).

La diversité des initiatives et la manière dont elles sont exécutées est encore plus marquée. Il faut éviter de rechercher une uniformisation contre-productive.

Il apparait, en revanche, indispensable que ces acteurs puissent se connaître mutuellement, partager leurs idées et agir sur la base d'une politique commune.

Par ailleurs, la somme de ces bonnes volontés repose souvent sur des moyens humains très limités. Une aide accrue apportée par les réservistes citoyens volontaires, sous le commandement du délégué militaire départemental (DMD), permettrait de mieux soutenir les actions qui sont déjà menées.

LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SONT :

- ❖ **Constituer un annuaire des acteurs du lien armée-Nation :**

Il s'agit de constituer un annuaire des différents acteurs pour favoriser la mise en contact et pour construire un réseau. Cet annuaire devra notamment comprendre le réseau des différents correspondants et référents défense, de

l'IHEDN, des DMD, des associations de réservistes et de la Commission armées-jeunesse.

- ❖ **Organiser un séminaire annuel de ces acteurs.**

Faire participer les acteurs à un temps d'échange annuel semble nécessaire pour favoriser la mutualisation des bonnes idées, accroître la synergie d'ensemble, développer et consolider le réseau.

- ❖ **Développer le rôle de la réserve citoyenne:**

Le rôle des réservistes citoyens mérite d'être davantage valorisé. Il s'agit de conférer aux réservistes citoyens des responsabilités accrues dans une organisation définie. Encadrés par le DMD, les réservistes citoyens pourraient recevoir une lettre de mission avec des objectifs permettant d'établir, dans le cadre d'une organisation, un bilan de leurs actions et des propositions pour la période suivante.

2) Une problématique récurrente : le pilotage des acteurs et les outils mis à leur disposition

Il apparaît que le lien armée-Nation repose pour une large part sur une somme d'individus, qui ne sont pas coordonnés et dont les motivations reposent avant tout sur des convictions personnelles qu'ils cherchent à faire partager.

Tous les acteurs conviennent du besoin d'un pilotage mieux organisé, davantage visible, animant les réseaux sur la base d'objectifs clairement identifiés et d'un parcours de retour d'expérience efficace.

LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SONT :

- ❖ **Créer une plateforme internet de mutualisation et de promotion des activités :**

L'objectif de cette plateforme internet serait de mettre des outils à la disposition de chacun, en vue de faciliter l'organisation d'actions visant à renforcer le lien armée-Nation. Elle permettrait une mutualisation des bonnes idées, la mise en avant d'actions et leur promotion, la mise en valeur d'acteurs et une reconnaissance de leur engagement, la mise à disposition d'outils pédagogiques etc. Cette plateforme serait aussi un moyen de recruter de nouveaux volontaires, d'enrichir la communication des armées auprès d'un public ciblé et sensibilisé à l'esprit de défense. La gestion de cette plateforme pourrait être partagée entre la DICoD (pilote) et d'autres organismes (CAJ, IHEDN ...).

❖ **Nommer un acteur national du lien armée-Nation, visible et garant de la cohérence d'une politique partagée:**

Afin d'assurer une bonne coordination, de renforcer les synergies et d'améliorer le pilotage, il est proposé de nommer un coordinateur national qui serait un point de contact privilégié entre les armées, l'éducation nationale, les élus (comme les correspondants défense), le réseau CAJ, les trinômes académiques, etc. ...

Ce pilote aurait pour mission de partager les informations et les projets, de coordonner les actions, d'être une ressource et un appui pour aider les acteurs dans leurs projets mais aussi pour communiquer et être un interlocuteur « visible » (en interne défense comme en externe).

Il serait évidemment l'animateur du « battle-rythm » de la gouvernance annuelle et de la plateforme internet qui rassemblerait la matière utile au développement des synergies.

❖ **Etablir la Commission armées-jeunesse (CAJ) comme coordinateur national privilégié pour le lien armées-jeunesse :**

La CAJ possède déjà l'expérience et une partie du réseau constitué de militaires et de civils. Sa méthode de travail, depuis sa création, permet cette mise en réseau et garantit la qualité de l'expertise.

Cette attribution lui permettra de développer son action et ses missions sur les territoires. Le coordinateur doit pouvoir rassembler les « têtes de chaîne » par domaine dans un comité de pilotage traitant la question du lien armée-Nation en direction de la jeunesse.

❖ **Organiser une coordination au plus proche des territoires :**

Le DMD se verrait confier la coordination territoriale pour favoriser les liens entre les acteurs locaux. Il pourrait solliciter la CAJ pour trouver les différentes ressources nécessaires à l'entretien dans la jeunesse du lien armée-Nation dans son département.

Ceci permettrait la mise en place d'une démarche demandant au délégué militaire départemental de solliciter la préfecture en vue d'obtenir une liste nominative de tous les nouveaux correspondants Défense et de les accueillir pour leur expliquer leur mission, puis de les réunir une fois par an afin de mettre en place des actions qui permettraient aux jeunes de la commune de mieux connaître les armées.

3) Les liens entre la défense et l'éducation, clef du lien armée-Nation

On ne peut imaginer construire le lien armée-Nation vers les jeunes et penser à plus de synergie entre ses acteurs sans s'interroger spécifiquement sur les liens avec l'Education nationale.

Renforcer le lien armée-Nation vers les jeunes ne peut se faire sans la participation active et volontaire de l'Education nationale et de l'ensemble de ses acteurs.

Comme exemple de cette nécessité de collaboration, les séquences mémorielles sont traitées au sein des établissements scolaires en lien avec le programme d'histoire. Moment important du lien armée-Nation, ces séquences seraient l'occasion pour de nombreux jeunes de pouvoir rencontrer des associations d'anciens combattants, des officiers de réserve et d'active, de réfléchir aux enjeux de la défense. Cette meilleure collaboration permettrait de faire de ces séquences des moments fondateurs de l'éducation citoyenne.

De nombreux efforts restent à faire. C'est un sujet significatif à connotation interministérielle, que nous ne traiterons pas dans ce rapport. Il est, cependant, évident que les bonnes volontés ne suffisent pas.

Après avoir auditionné le trinôme académique de Paris, le groupe de travail a conclu qu'il y avait une vraie nécessité à fixer des objectifs éducatifs par académie pour l'ensemble des acteurs concernés. Il est constaté un besoin de faire évoluer les trinômes académiques pour de nombreuses raisons. Il s'agit d'un outil pertinent mais qui repose beaucoup trop sur la bonne volonté personnelle des individus qui le composent.

LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SONT :

- ❖ Construire des actions avec des établissements ciblés par les ministères de la Défense et de l'Education nationale.
- ❖ Promouvoir la présentation aux jeunes des opérations extérieures en cours et expliquer le rôle de la France dans plusieurs de ces missions, en soutien des enseignants par des relais investis de cette mission par les autorités militaires.
- ❖ Développer les partenariats avec l'Education nationale sur des projets thématiques, avec l'objectif d'un projet par académie, à déterminer entre le Recteur et les DMD concernés.
- ❖ Instituer des jumelages de classes d'école primaire avec des unités projetées en opérations extérieures.
- ❖ Faire évoluer les trinômes académiques en vue d'une meilleure insertion au sein de la politique armées-jeunesse et les cadrer davantage (pilotage, objectifs, indicateurs, retour d'expérience).

CONCLUSION

Cette première partie permet de faire la démonstration que le lien armée-Nation n'est pas un « astre mort », mais, bien au contraire, regorge aujourd'hui de volontés, de projets, de volontaires, d'une richesse que les pouvoirs publics ne soutiennent pas assez, ne valorisent et ne favorisent pas suffisamment. Toutes ces actions reposent sur une somme d'individualités et de bonnes volontés, qui ne sont pas coordonnées.

Il y a un évident besoin de pilotage, de construction d'outils de valorisation et de coordination.

Ces acteurs agissent souvent vers la jeunesse dans sa globalité mais surtout avec la jeunesse. On parle souvent d'un problème d'engagement des jeunes. Le groupe de travail réfute ce postulat et considère que les jeunes participent aujourd'hui à la vie citoyenne. De nombreux jeunes ont envoyé leur dossier de candidature dans nos armées à la suite des attentats du 13 novembre, de nombreux jeunes se voient refuser un service civique parce que l'offre n'est pas assez importante.

Le discours politique souhaitant développer la culture de l'engagement doit, en conséquence, se donner les moyens de ne pas créer de frustration en ne permettant pas aux jeunes de trouver une concrétisation à leur volonté de se mettre au service de la collectivité et de manifester leur intérêt pour la défense.

Afin de promouvoir la culture de l'engagement, les pouvoirs publics doivent en conséquence se donner les moyens de permettre aux jeunes de concrétiser leur volonté de se mettre au service de la collectivité, et de manifester leur intérêt pour la Défense.

II) Développer et favoriser les engagements au profit du lien armée-Nation, c'est construire la citoyenneté de demain

L'année 2015 aura été riche en propositions pour développer les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes. Il est parfois affirmé que des jeunes s'éloignent des valeurs de l'engagement et du collectif.

Cinq principes sont proposés :

L'engagement est un apprentissage sur un temps long qui va de pair avec la citoyenneté.

Il y a une diversité d'engagements qui correspondent à la diversité de la jeunesse.

Il faut donc laisser le choix des formes d'engagement. Là où il y a des volontés, des idées et des projets très nombreux, il faut alors donner la possibilité de faire. L'engagement dans de nombreuses associations démontre qu'il y a une infinité de possibles.

Pour favoriser ces engagements, **il est nécessaire de donner de la cohérence entre les différents dispositifs qui existent actuellement.**

La mise en valeur de ces engagements et leur reconnaissance sont fondamentales, notamment si l'on considère qu'il s'agit véritablement de la formation du creuset de la citoyenneté. Le groupe de travail souhaite donc faire part d'une proposition centrale : **la réforme du parcours citoyen en lui donnant une orientation supplémentaire qui favorise l'engagement des jeunes tout au long de la scolarité obligatoire**. Cette proposition a vocation à s'intégrer dans le parcours citoyen² et à s'ajouter à l'enseignement de défense défini dans le code du service national³.

1) Renforcer le « parcours citoyen »

a) Une journée obligatoire chaque année dans les établissements scolaires :

L'actuel « parcours citoyen » (annexe 2) a pour objectif d'apprendre les valeurs de la République. Il est complété par l'enseignement de défense dispensé dans le second degré (annexe 2). Le groupe de travail considère qu'il existe quelques manques tels qu'une mise en pratique du parcours citoyen qui pourrait se faire en collaboration avec les acteurs du lien armée-Nation.

² <http://www.gouvernement.fr/partage/3180-le-parcours-citoyen>

³ Article L114-1 du code du service national.

LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SONT :

- ❖ Construire un parcours citoyen (du primaire au lycée), avec des étapes à chaque année de la scolarité (une journée/an).
- ❖ Réaliser une journée citoyenne chaque année au sein des établissements scolaires, obligatoire. Elle interviendrait dans le cadre légal du parcours citoyen.
- ❖ Proposer des actions concrètes et spécifiques dans le cadre de cette journée : lieux de mémoire, JNR ...

Lors de cette journée, construite avec l'Education nationale, les élèves pourraient être sensibilisés à plusieurs thématiques portant sur le lien armée-Nation (organisation de la défense...) avec des intervenants extérieurs se déplaçant au sein de l'établissement.

Cette journée obligatoire se déroulerait chaque année et permettrait aux jeunes de rencontrer tous les acteurs de l'engagement (armée d'active et de réserve, réserves citoyennes, service civique, croix rouge, protection civile, structures associatives, anciens combattants...).

Elle devra être adaptée à chaque niveau scolaire. Le groupe de travail suggère de laisser une certaine liberté aux enseignants dans sa construction. La mise en place d'un coordinateur national et d'une plateforme internet de ressources pédagogiques permettrait de créer des ressources pédagogiques, des liens et une aide aux enseignants pour l'élaboration de cette journée.

Tout l'intérêt de cette journée spécifique, obligatoire, répétée chaque année, est de permettre à la jeunesse de s'acculturer par « sédimentation successive » aux enjeux de la défense tout au long de la scolarité. C'est aussi permettre une meilleure préparation de la JDC rénovée.

b) Focus sur la JDC

Le groupe de travail préconise une évolution du contenu de la JDC en **renforçant la présentation des différentes possibilités d'engagement** qui existent, telles les possibilités offertes par les armées et la gendarmerie, le service civique, les possibilités d'engagement dans la réserve, le SMA et le SMV, les préparations militaires.

La diversité des offres répond aujourd'hui à la diversité des publics.

La JDC pourrait être améliorée dans le cadre des nouvelles évolutions permises par la journée annuelle proposée ci-dessus. Ces évolutions ne remettent pas en cause la dernière rénovation mise en place par le ministère de la Défense. Il s'agit

aujourd'hui d'adapter cette journée à des attentes plus exigeantes de la part de la jeunesse.

Les éléments de critique à propos de la JDC qui reviennent de manière récurrente portent sur le fait qu'elle doit être plus ouverte au monde qui entoure les jeunes. L'aspect défense restant central, beaucoup souhaitent faire apparaître des grands sujets proches de l'éducation civique. L'idée de prolonger les JDC sur deux jours apparaît comme intéressante. Cette proposition reste cependant complexe à mettre en œuvre pour des raisons budgétaires techniques et juridiques (accueil de toute une classe d'âge, responsabilité des encadrants ...).

LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SONT :

- ❖ Penser la JDC comme un aboutissement de ce nouveau parcours citoyen. Elle servirait alors à résumer les opportunités d'engagement que la société offre déjà actuellement (armée (active et réserve), service civique, protection civile, ...) et garderait un objectif central autour de la défense.
- ❖ Être plus ambitieux en termes d'engagement concret des jeunes à l'issue du parcours citoyen (réserve militaire, pompiers volontaires etc. ...)

2 Développer certains dispositifs particuliers permettant de démultiplier les « jeunes relais »

En complément d'un parcours citoyen consolidé, il faut mettre en lien les dispositifs qui existent actuellement. L'idée est de donner des débouchés à ces volontés d'engagements et de renforcer les structures existantes. Certains dispositifs devraient être renforcés et faire l'objet d'une attention accrue (objectifs, moyens).

a) Quels dispositifs, quelles actions vers la jeunesse ?

Il existe au sein de la défense de nombreux dispositifs qui contribuent à l'acculturation des jeunes aux enjeux de défense, ou à la découverte et la connaissance du milieu militaire :

- le dispositif des cadets de la défense issu d'une proposition de la CAJ. Les centres cadets de la défense sont implantés au sein d'unités militaires et proposent à des jeunes entre 14 et 16 ans des activités à vocation ludique, sportive et civique, encadrés par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants. L'accent est mis sur la mixité sociale, le port d'une tenue identique étant prévu.
- Les préparations militaires (initiation et perfectionnement) destinées à des jeunes plus âgés, de 16 à 30 ans. Les préparations militaires s'inscrivent dans la logique d'acculturation des jeunes aux enjeux de défense. Des séjours de

1 à 4 semaines sur des sites dédiés offrent aux volontaires la possibilité d'un premier contact avec les armées pour les PMI, ou d'une formation militaire s'agissant des périodes militaires de perfectionnement.

- Le programme « partenariats ». Il permet à des jeunes, sélectionnés par des associations ou institutions, de partager une aventure au sein des armées qui les unira dans l'effort ou, à travers le sport, de s'approprier des valeurs de cohésion et de solidarité.
- Les stages du ministère de la Défense permettent à des jeunes dès la troisième de connaître le monde de la Défense.
- La mise en œuvre du service civique va permettre, à travers les missions confiées, à des jeunes de connaître également la Défense

Outre ces dispositifs, une immersion dans les armées peut être l'occasion d'une seconde chance pour des jeunes en situation de décrochage. Le SMA créé dès 1961 sur la base d'une proposition de la CAJ (1960) est placé sous la tutelle du ministère des Outre-mer. C'est néanmoins sous l'autorité de militaires d'active que les centres du SMA ont accueilli en 2015 plus de 5770 volontaires. En 2015, le ministère de la Défense a mis en place à titre expérimental un dispositif visant à transposer en métropole le SMA. Sous l'appellation « service militaire volontaire », il permet à des jeunes sous statut militaire peu ou pas diplômé de recevoir une formation professionnelle, scolaire et civique.

Ces exemples de dispositifs et leur contenu démontrent qu'une offre significative existe en vue d'améliorer l'esprit de défense, pour donner des perspectives aux souhaits d'engagement, pour donner des débouchés aux aspirations de la jeunesse.

Néanmoins ainsi que l'a souligné lors d'un entretien avec certains membres du groupe, Madame Patricia Adam, Présidente de la Commission de la Défense nationale et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale, ces dispositifs ne touchent que très peu les jeunes qui suivent des formations supérieures et qui ont vocation à assurer ultérieurement des responsabilités au sein de l'Etat ou de l'entreprise. Il est pourtant nécessaire d'acculturer à la défense les futurs hauts fonctionnaires ou cadres supérieurs des entreprises qui peuvent être amenés plus tard à prendre des décisions relatives à la défense ou à susciter l'esprit de défense dans les organismes qu'ils dirigent. Il n'est que de constater les réticences des entreprises aux activités dans la réserve de leurs salariés.

LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SONT LES SUIVANTES :

- ❖ Etudier Un passage obligatoire dans la défense pour certaines formations supérieures au cours d'un stage ou une d'obligation de servir les

armées durant une période identique au stage. Cette obligation de servir se définirait en fonction de la formation.

- ❖ Renforcer l'offre de stages offerts aux jeunes étudiants du ministère de la Défense

3) les territoires dit « déserts militaires », cible prioritaire

Les dispositifs présentés sont à développer prioritairement dans ces « déserts militaires » où seuls la gendarmerie et le DMD représentent les forces armées.

Le service civique ou la réserve apparaissent comme des axes d'effort à privilégier. Les mettre en valeur et les renforcer est donc nécessaire.

On mesure bien, au niveau local, l'apport à la vie de la cité des personnes qui s'engagent à titre bénévole, comme sapeurs-pompiers volontaires ou dans une activité associative. A cet égard le développement des réserves opérationnelle et citoyenne doit permettre de limiter les effets de la disparition sur ces territoires des forces armées d'active.

Remerciements

- Madame Patricia ADAM, députée du Finistère, présidente de la Commission de la Défense nationale et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale,
- Monsieur François CHEREQUE, Président de l'Agence du Service Civique,
- Le DMD de la Nièvre, le lieutenant-colonel Pierre-Eric DURAND,
- Le Général d'armée aérienne (2S) Thierry CASPARD-FILLE-LAMBIE, ancien président de la CAJ,

Bibliographie sur le lien armée-Nation

Publication :

- « Esprit de défense », sous la direction du général de corps d'armée Bernard de Courrèges d'Ustou, Directeur de l'IHEDN, 2015

Rapports :

- *Les relations entre la Nation et son armée* : Rapport de l'Assemblée nationale, constitution du 04 Octobre 1958, 11^{ème} législature, enregistrée à la présidence de l'assemblée nationale le 10 février 1999, Rapport d'information de Monsieur le député Gérard Grasset.
- *“La Nation française, un héritage en partage”*, 15 avril, 2015 · Rapport de monsieur Gérard Larcher, président du Sénat au Président de la République La Documentation Française (avril 2015)
- Contribution de la Ligue de l'enseignement à la mise en œuvre du service civique universel – avril 2015

Articles :

- Article « La réserve citoyenne : un potentiel encore à exploiter », par le général de division (2S) Maurice de LANGLOIS.
- http://www.penseemiliterre.fr/la-reserve-citoyenne-un-potentiel-encore-a-exploiter_2013837.html
- Article « Gestion des ressources humaines : Fidéliser la génération «Y», un défi pour l'armée de Terre ? », par le Capitaine Catherine THEILLER.
- http://www.penseemiliterre.fr/gestion-des-ressources-humaines-fideliser-la-generation-y-un-defi-pour-l-armee-de-terre-_2014197.html
- Article « Le lien armée-Nation est un non-sens », par le Chef d'escadron Tony GARNIER.
- http://www.penseemiliterre.fr/le-lien-armee-nation-est-un-non-sens_2015569.html

ANNEXE 1

Organismes partenaires du lien armée-Nation

- Le Président de la république,
- Le chef de l'Etat-major particulier du PR,
- Le gouvernement et en particulier le Ministre de la Défense et le secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire, le Ministre de l'Education nationale et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

Interministériel

- IHEDN, INHESJ, Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN,
- Commission des trinômes académiques (IHEDN),
- Les référents des correspondants défense (IHEDN),
- Les auditeurs nationaux et régionaux de l'IHEDN et de l'INHESJ,
- L'Agence du service civique (ASC),
- SMA (outre-mer)

Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

- Les référents Education nationale (auprès des DMD), Les professeurs des trinômes académiques,
- Les professeurs des relais défense des universités,
- Les professeurs retraités (histoire/géographie/éducation civique) de l'Education nationale,

Défense

- Associations et organismes membres de la CAJ.
- Le Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC) :
 - o PEC (plan égalité des chances) :
 - Stages et préparations militaires,
 - Classes de défense et de sécurité globale
 - EPIDE
 - Lycées de la défense
 - Cadets de la défense,
 - Jeunesse et réserves
 - RLJC
 - CDSG
- Ecole de guerre, IRSEM,
- EMA et forces armées (terre, marine, air et gendarmerie),
- Chaîne OTIAD (organisation territoriale interarmées de la défense) dont le DMD (Délégués militaires départementaux),
- DMPA et en particulier le SHD et les musées,
- Les référents Mémoire (DMPA/Anciens combattants),
- DRHMD et en particulier l'Agence de reconversion de la défense (ARD),
- La Direction du service national (DSN) responsable de la JDC,
- Les GSBDD relais entre l'armée et l'environnement socio-économique local,
- Les unités de base des armées (régiments, bases aériennes et marines, brigades de gendarmerie, ...) en contact direct avec les Français par les cérémonies patriotiques, le recrutement et les journées portes ouvertes,
- Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ),
- Le comité de liaison réserve-entreprise (CLRE) (CSRМ),
- Les correspondants réserves entreprises défense (CRED) (CSRМ),
- Délégation aux réserves de l'armée de terre (DRAT), Délégation aux réserves (Marine), Direction des ressources humaines de l'armée de l'air/ réserves, la Direction générale de la gendarmerie nationale/ réserves, la Direction du service de santé des armées / sous-direction RH,
- Réunion des ORSEM (officiers de réserves spécialistes d'Etat-major),

- DICOd, SIRPA/Terre, SIRPA/marine, SIRPA/air, SIRPA/gendarmerie, DGA/Com, DSSA/BCISSA, BSPP/Com,
- Experts militaires auprès du Sénat,

Elus

- Les élus et en particulier le Maire (via l'AMF),
- Association des régions de France (ARF), ARD
- Les correspondants défense (communes), Association des villes marraines,
- Conseils départementaux de la jeunesse,

Entreprises,

- Les pôles régionaux à l'économie de défense (PRED) (Pacte défense PME),
- Le relais intelligence économique (IHEDN),

Les associations de réservistes

Les media

ANNEXE 2

22 janvier 2015 – Infographie

Le parcours citoyen

De l'École élémentaire à la terminale, apprendre les valeurs de la République.

TWEETERPARTAGERENVOYER



> Version texte de l'infographie

- LE PARCOURS CITOYEN DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À LA TERMINALE
APPRENDRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

L'enseignement moral et civique :

Il permet aux élèves de comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs, le pluralisme des opinions, les convictions, les modes de vie. etc. Il favorise le respect des droits et de la loi.

L'éducation aux médias et à l'information :

Elle permet aux élèves d'apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguïser leur esprit critique, à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

La participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement :

Les élèves sont encouragés à s'engager dès que possible dans la vie sociale de l'établissement et de son environnement, à prendre part à une association et à s'impliquer auprès de leurs pairs qui ont besoin de soutiens variés.

L'inscription des apprentis à des ateliers débats et philosophiques :

Elle permet aux apprentis de participer à des ateliers débats et philosophiques et de prendre part à des activités sociales et civiques de l'entreprise où se déroulent les périodes d'alternance.

La préparation en amont de la Journée défense et citoyenneté :

Elle permet aux lycéens de mieux anticiper leur participation à la Journée défense et citoyenneté en s'informant sur son déroulement et ses enjeux.

Le parcours citoyen sera évalué à la fin de la scolarité obligatoire, selon des modalités définies dans le cadre de la réforme du collège.

ANNEXE 3

Code du service national

- [Partie législative](#)
 - [LIVRE Ier](#)
 - [TITRE Ier : Dispositions générales relatives au service national](#)

Chapitre IV : L'enseignement de la défense et la journée défense et citoyenneté.

Article L114-1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Modifié par [Rapport - art. 5 JORF 22 juin 2000](#)

L'enseignement de la défense est organisé dans les conditions fixées par l'article L. 312-12 du code de l'éducation ci-après reproduit :

" Art.[L. 312-12](#)-Les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne ainsi que l'organisation générale de la réserve font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre de l'enseignement de l'esprit de défense et des programmes de tous les établissements d'enseignement du second degré.

" Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. "

LISTE DES RECENTS TRAVAUX PUBLIES PAR LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

Session 2014-2015

- Communication de la défense envers les jeunes
- Une plus grande synergie entre les acteurs du lien armée-Nation
- Jeunesse et patrimoine militaire
- Un nouvel élan pour les journées sports-armées-jeunesse

Session 2013-2014

- Contribution de la défense à la politique d'intégration
- Les préparations militaires, la réserve opérationnelle et les jeunes
- Modes d'action et de rayonnement de la Commission armées-jeunesse

Session 2012-2013

- La patrie : quelle signification pour la jeunesse d'aujourd'hui ?
- Les jeunes en situation de difficulté ou des zones urbaines sensibles et les armées

Session 2011-2012

- Défense et service civique
- Promouvoir la résilience chez les jeunes
- Contribution de la défense à l'insertion des jeunes en difficulté

Session 2010-2011

- La réserve citoyenne des jeunes
- Symbolique tradition, cohésion nationale

Session 2009-2010

- Le rôle social des armées

Session 2008-2009

- La reconversion des jeunes en contrats courts
- Scolarité partagée

Session 2007-2008

- Egalité des chances, reconnaissance des savoir-être
- Les attentes des jeunes en matière d'autorité

Session 2006-2007

- Les Cadets de la Défense
- La formation en alternance dans les armées